

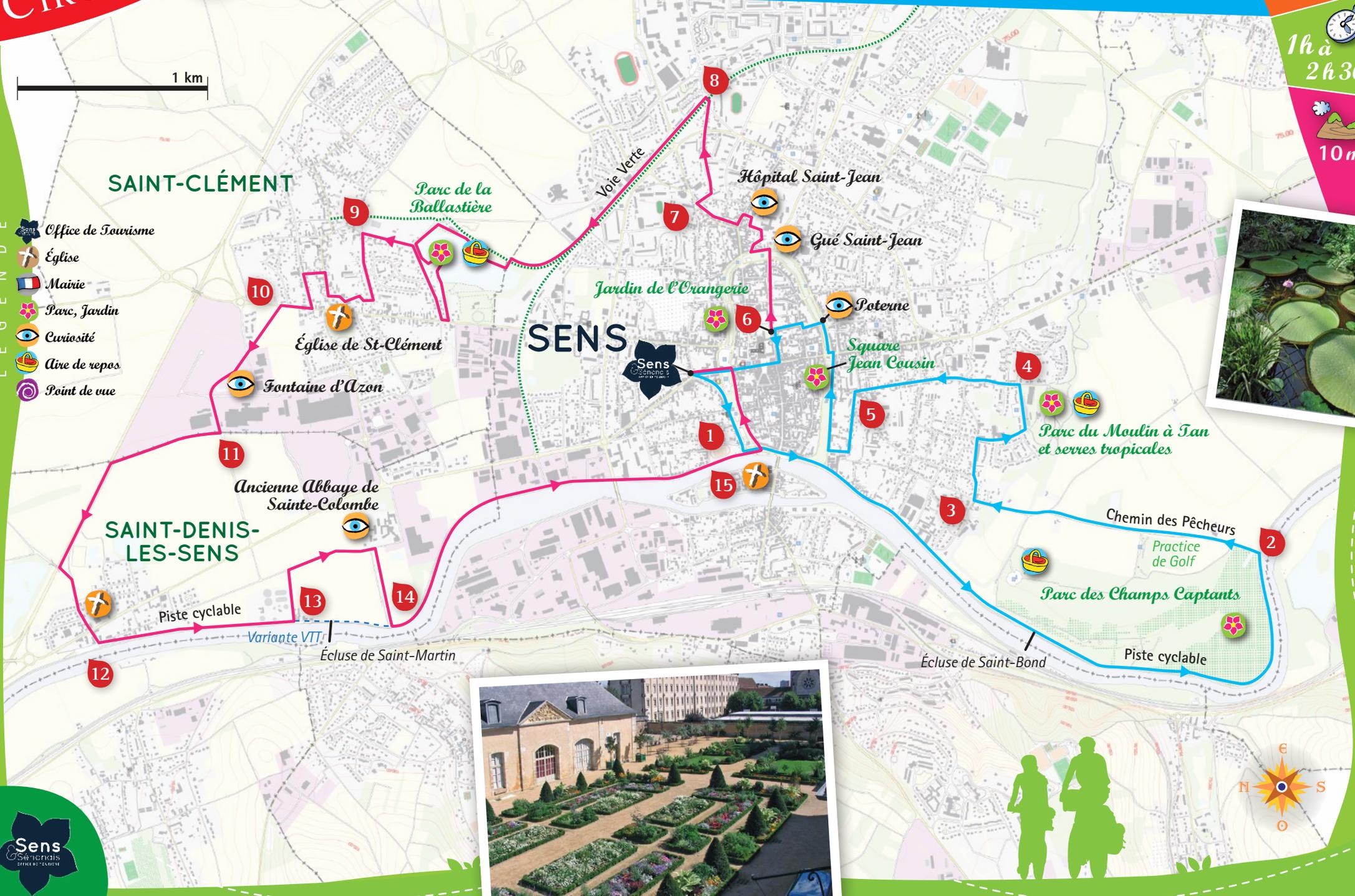
1 Autour des Parcs et Jardins de la Ville de Sens

Circuit 9 km OU Circuit 22 km

1h à 2h30

10m

- LÉGENDE**
- Office de Tourisme
 - Église
 - Mairie
 - Parc, Jardin
 - Curiosité
 - Aire de repos
 - Point de vue



Facile • Circuit familial

Facile • Circuit familial



Circuit principal : 9 km ⌚ **1 h**

Départ de l'Office de Tourisme, 6, rue du Général Leclerc

- ✿ En sortant de l'office de tourisme, prendre la 2^e à droite en sortant du rond-point, emprunter le boulevard Garibaldi puis, à droite, le boulevard Maupéou. À l'intersection suivante, tourner à gauche, et traverser le parking pour rejoindre l'intérieur de la promenade, jusqu'à l'Yonne.
- 1 > 0,5 km ✿ Au rond-point, prendre à gauche et longer la rivière par la voie cyclable sans franchir le pont. Poursuivre tout droit jusqu'à l'écluse.
- > 2,2 km ✿ Ecluse de Saint-Bond. Poursuivre sur la piste cyclable.
- 2 > 4 km ✿ Quitter la piste cyclable en tournant à gauche après la section bordée de pavés. Vous êtes sur le Chemin des Pêcheurs. À votre gauche, le **Parc des Champs Captants**. Ce parc se compose de zones boisées, de vergers, de prairies fleuries et d'un conservatoire des cépages du Sénonais. Aire de pique-nique, practice de golf.
- ✿ Poursuivre sur le Chemin des Pêcheurs. À la patte-d'oie, prendre à gauche puis franchir les trois ponts successifs.
- 3 > 5,5 km ✿ À l'intersection, tourner à droite, rue Eugène Delaporte puis, à la patte-d'oie, prendre à nouveau à droite, rue de Mocquesouris. Emprunter la 1^{ère} à droite, le Chemin de Babie, jusqu'au Parc du Moulin à Tan.
- > 6 km ✿ **Parc du Moulin à Tan et serres tropicales**. Construit en 1887, ce parc offre une diversité de scènes paysagères et des serres de collections de plantes tropicales. Entrée libre tous les jours de 8h à la tombée du jour et de 13h30 à 17h pour les serres. Aire de repos, aire de jeux, toilettes, parking vélo.
- ✿ Revenir à l'entrée du parc et poursuivre sur le Chemin de Babie jusqu'à la prochaine intersection.
- 4 ✿ À l'intersection, emprunter à gauche, la rue du Général Dubois.

- 5 > 7 km ✿ Emprunter la 4^e rue à gauche (rue des Moulins) puis, au bout de la rue, tourner à droite.
- ✿ Au «stop», traverser le Cours Tarbé pour rejoindre la voie cyclable à l'intérieur de la promenade.
- > 8 km ✿ Traversez le **Square Jean Cousin**. Créé en 1880, ce jardin compte encore divers arbres et arbustes datant de sa création. Admirez la mosaïciculture autour de la statue de l'artiste sénonais Jean Cousin. Entrée libre tous les jours de 8h à 20h30. Aire de repos, aire de jeux, toilettes.
- ✿ Au prochain feu, traverser pour rejoindre la bande cyclable située à l'intérieur des promenades, en face de la Caisse d'Epargne. Poursuivre jusqu'à la **Poteune** : ensemble monumental le plus ancien de Sens, témoignage de la cité à la fin de l'époque gallo-romaine.
- ✿ Traverser la rue, sur votre gauche, au niveau de la tour, pour rejoindre la rue de l'Amiral Rossel. Poursuivre jusqu'au «stop» et tourner à droite puis à gauche, rue du Tambour d'Argent.
- 6 > 8,5 km ✿ Au bout de la rue, vous découvrez l'**Orangerie et son jardin**. Ce magnifique jardin à la française, autrefois jardin particulier de l'archevêque, jouxte le bâtiment de l'Orangerie, aujourd'hui salle d'exposition temporaire. Entrée libre dans le jardin tous les jours de 8h à 18h. Informations pratiques pour les expositions : 03 86 64 46 22.
- ✿ Pour retourner à l'office de tourisme :
- ✿ En sortant du jardin, emprunter à droite, la rue des Déportés et de la Résistance jusqu'à la prochaine intersection. Tourner à droite dans la rue de la République et continuer tout droit après le feu.
- > 9 km ✿ **Office de Tourisme**

Pour continuer le parcours : variante de 13 km ⌚ **1 h 30**

- 6 ✿ En sortant du jardin, emprunter à gauche, la rue des Déportés et de la Résistance jusqu'au prochain feu.
- ✿ Au 1^{er} feu, continuer tout droit puis, au 2^e feu, tourner à gauche sur le boulevard, et se ranger sur la voie de droite. Emprunter tout de suite à droite, la rue du Gué Saint-Jean.
- > 9 km ✿ **Lavoir du Gué Saint-Jean** : ancien lavoir et abreuvoir pour animaux qui permettait aussi d'alimenter les fossés de la cité grâce au Rû de Mondereau.
- ✿ Traverser le lavoir et prendre à droite la rue de l'Abbé Grégoire. Vous passez devant l'ancien **Hôpital Saint-Jean**. Belle église du 13^e siècle, restaurée au 17^e et ancienne abbaye.
- ✿ Au «stop», prendre à gauche puis, tourner à droite dans la rue du Puits de la Chaîne.
- 7 ✿ Emprunter la 2^e à droite, la rue des Arènes (rue qui délimite l'emplacement de l'ancien amphithéâtre gallo-romain, aujourd'hui disparu). Prendre la 1^{ère} à gauche, rue Marcelin Berthelot. Poursuivre jusqu'au feu puis, continuer tout droit jusqu'au bout de la rue.
- 8 > 10 km ✿ Au feu suivant, emprunter la voie verte (piste cyclable) sur la gauche sur environ un kilomètre jusqu'à l'entrée sud du **Parc de la Ballastière**. L'origine du parc remonte à la fin du 19^e siècle. Cet endroit servait de lieu d'extraction du ballast pour la construction de la voie de chemin de fer Sens-Troyes. Entrée libre tous les jours, de 8h à 20h (printemps - été) ; de 9h à 17h30 (automne - hiver). Aire de repos, aire de jeux, toilettes, tables de pique-nique.
- ✿ Contourner l'étang par la droite et rejoindre l'entrée principale du Parc, rue de la République ; tourner à droite, puis à nouveau à droite dans la rue Pasteur.
- > 12,5 km ✿ Au «cédez-le-passage», prendre à gauche la rue de la Ballastière.
- 9 ✿ Au rond-point, emprunter la 4^e rue, rue Jean Jaurès puis, emprunter la 2^e rue à droite (rue Marie Noël).
- > 14 km ✿ Arrivée devant l'**Église de Saint-Clément** : église du 12^e siècle, reconstruite au 18^e siècle. Alimentation générale, aire de jeux, toilettes. Longer l'arrière de l'église, traverser le parking. À la sortie du parking, tourner à droite, rue du Général Leclerc puis à gauche, rue Gambetta. Au «cédez-le-passage», prendre à gauche dans la rue Athanase Clouzard et au prochain «stop», emprunter à droite la D939 sur une centaine de mètres.
- 10 ✿ Tourner à gauche sur le chemin de Sainte-Colombe indiqué par le panneau «voie sans issue». Poursuivre jusqu'à l'entreprise CGED. Traverser le passage piéton et continuer sur le chemin (magasin BIGMAT à gauche).
- > 15 km ✿ Sur votre gauche, lieu-dit de la **Fontaine d'Uzon** : lieu du martyr de sainte Colombe. Au rond-point, emprunter la 2^e à droite (rue du Maréchal de Lattre de Tassigny).
- 11 ✿ Après l'entreprise ROSLER, tourner à droite sur le chemin de terre et poursuivre tout droit, après la patte-d'oie.
- > 16,5 km ✿ Au «cédez-le-passage», tourner à gauche et poursuivre jusqu'à l'église. Traverser la route nationale pour rejoindre, en face, la rue Albert Garnier.
- 12 ✿ Emprunter à gauche la piste cyclable : belle vue sur l'église de Saint-Martin-du-Tertre. À 50 m, aire de repos sur les bords de l'Yonne.
- 13 ✿ Avant l'écluse de Saint-Martin, tourner à gauche puis à droite (variante VTT : continuer le long de la piste cyclable).
- > 18,5 km ✿ **Ancienne abbaye de Sainte-Colombe** fondée par Clotaire II sur le tombeau de sainte Colombe en 620. Reprendre la route à droite en face de l'abbaye jusqu'à l'Yonne et prendre à gauche la piste cyclable.
- 14 ✿ Continuer sur la piste cyclable puis sur le Quai de Nancy, et Quai du Docteur Albert Schweitzer, jusqu'au rond-point.
- 15 > 21,4 km ✿ Au rond-point, tourner à gauche pour rejoindre l'intérieur de la promenade et remonter les boulevards Maupéou et Garibaldi. Au feu, au coin de la place Jean Jaurès, tourner à gauche dans la rue du Général Leclerc pour rejoindre l'office de tourisme.
- 22 km ✿ Arrivée à l'Office de Tourisme.

© Création graphique : Laurence Gentilieu • Crédit : L. Gentilieu, Service Communication Ville de Sens, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.



Office de Tourisme de Sens et du Sénonais
 6, rue du Général Leclerc - F - 89100 Sens • Tél. : +33 (0)3 86 65 19 49
 Mail : contact@tourisme-sens.com • www.tourisme-sens.com



Avec le soutien de le grand sénonais